

149 forêts nationales, le Service forestier poursuit des recherches en vue de trouver des méthodes améliorées pour la gestion et l'utilisation des forêts; il collabore avec les États et les propriétaires particuliers de terrains en vue de la protection des forêts et pour favoriser une bonne gestion du bois qu'on y trouve; il aide les comités de comté et de région à faire l'inventaire des ressources forestières, et des études sur les marchés et les occasions d'emploi dans les forêts. Il collabore également avec les forestiers des États en fournissant à prix raisonnable des plants d'arbres forestiers en vue du reboisement.

Dans le secteur où l'on encourage l'adoption de pratiques visant le bon emploi et la conservation des terres à culture, le Service de conservation du sol joue un rôle très important. Ses techniciens procèdent à des études du sol, élaborent des plans en vue de la conservation des fermes et des grandes terres d'élevage, de la protection des bassins hydrographiques et de la prévention des inondations dans les bassins d'amont. Ils prêtent également leur concours à la planification et à l'application des pratiques de conservation voulues à l'égard des pâturages, des boisés et des terres propres au divertissement ou à la faune, aussi bien qu'à l'égard des terres à culture. La délégation a noté que les hauts fonctionnaires du Service de conservation du sol dans les États visités forment l'un des groupes fédéraux les plus éminents et les plus actifs au sein des comités de comté et locaux de la zone d'aménagement rural. Ils s'occupent de la meilleure utilisation des terres au sens le plus large, tant au point de vue de l'amélioration des fermes qu'au point de vue du transfert de terres présentement comprises dans une unité agricole mais jugées plus aptes à d'autres usages, notamment à la sylviculture ou au divertissement.

Le Service des coopératives agricoles fournit des directives aux coopératives agricoles qui participent au programme. Il renseigne les travailleurs chargés de l'essor rural ainsi que les gens de la localité sur le rôle des coopératives et des syndicats de crédit dans l'expansion économique de la région rurale. Les services de recherche, de consultation et d'éducation s'emploient à aider les agriculteurs à former et à diriger des associations coopératives qui leur assurent des services de vente, contribuent à accroître leurs recettes de producteur et leur obtiennent du matériel agricole et des services essentiels à l'exploitation de la ferme.

A l'échelon national, un programme important, connu sous le nom de Programme de conservation des ressources agricoles est mis en œuvre par un service du même nom qui relève du département de l'Agriculture. Ce programme représente une partie considérable de l'effort coordonné que l'on déploie en vue d'aider les agriculteurs, les cultivateurs à temps réduit et autres exploitants de la terre à atteindre les objectifs voulus en matière de conservation du sol. Le Programme fonctionne à titre d'entreprise conjointe de l'agriculteur et du gouvernement en fournissant une part du coût de l'adoption de pratiques reconnues de conservation du sol et des eaux. Le Programme de conservation des ressources agricoles est censé répondre aux besoins de préservation en assumant ce que les agriculteurs ne pourraient entreprendre de leurs propres moyens et de leur propre initiative. L'aide fournie revêt en général la forme d'une assistance financière à frais partagés, mais elle comporte aussi parfois des fournitures et des services. La participation au programme est facultative et tous les agriculteurs y sont admissibles.

A l'échelon local, des programmes sont élaborés et mis en œuvre par les soins de commissions de comté pour la stabilisation et la conservation de l'agriculture, que les cultivateurs élisent annuellement. Des spécialistes du départe-